Rétablissons quelques vérités

Jeudi 19 Janvier s'est déroulée la dernière négociation concernant l'avenant de type révision à l'accord de mobilité.

L'UNSA Euro Cargo Rail a décidé de ne pas céder à l'ultimatum imposé par la Direction en refusant de signer cet avenant et **l'UNSA Euro Cargo Rail**, via cette communication, tient à rétablir quelques vérités en réponse à celle de notre PDG.

1) La direction suspend d'elle-même l'accord de mobilité et les licenciements économiques suite au refus de mobilité dans le cadre du NPO. Donc les agents qui ont refusé cette mobilité ne bénéficieront pas des indemnités de l'accord de mobilité du NPO
   Mais la Direction nous fait une faveur en nous informant que ces salariés bénéficieront des mesures du PSE
   ENCORE HEUREUX !

2) Des agences comme Chalon sur Saône sont fermées depuis le 31 octobre 2016, laissant les agents de cette agence sans locaux ni lieu d'affectation et à qui il est demandé de prendre, dans un premier temps, leurs service sur le parking d'une boulangerie et dans un second temps une chambre d'hôtel .
   L'UNSA ECR a entamé une procédure auprès de la DIRECCT avec mails à l'appui , ce qui a donné naissance aux « dispenses d'activité »

3) La Direction pense faire une fleur en basant les négociations des indemnités du PSE sur celles de l'accord de mobilité du NPO. **Mais il faut savoir qu'elle n'avait pas le choix car l'accord stipule** :
   « De même, si pendant le délai d'application du présent accord, un nouveau projet de fermeture d'agence ou de transfert partiel d'une partie des effectifs d'une agence est envisagée, au-delà du respect des consultations obligatoires, l'entreprise s'engage à ouvrir des négociations avec les organisations syndicales signataires afin, là encore, de déterminer l'opportunité d'un aménagement par voie d'avenant aux dispositions du présent accord. Les mesures négociées dans cet avenant ne pourront être inférieures aux mesures négociées dans le présent accord. »

4) Toujours selon la Direction, « l'accord de mobilité ne comporte aucune garantie d'emploi … »

FAUX !

Il garantit bien un emploi pour une durée de 3 ans pour tous les salariés ayant acceptés une mobilité dans le cadre du NPO car il stipule :

« ***D - Garanties apportées aux salariés qui acceptent une mobilité***

Nouvelle mobilité

Sauf sur sa demande expresse, le salarié ayant accepté une mobilité géographique, dans le cadre du présent accord ne pourra se voir imposer une nouvelle affectation dans un délai de 3 ans à compter de la date d'effet de sa mobilité.

Cette garantie ne trouve pas à s'appliquer en cas de fermeture de l'agence au sein de laquelle le salarié a été affecté.»

Responsabilité
Dialogue
Efficacité

UNSA Euro Cargo Rail

Quelques exemples :

NPO : un conducteur de Chalons en Champagne a accepté une mobilité sur l'agence VITTEL
➔ l'agence ne ferme pas

Aujourd'hui PSE : VITTEL = -2 CRL

NPO : des conducteurs ont acceptés une mobilité de Perrache à BADAN
➔ l'agence ne ferme pas

Aujourd'hui PSE : BADAN = - 6 CRL

NPO : un conducteur de Strasbourg et un AFR de Badan ont accepté une mobilité sur PORTE LES VALENCES
➔ l'agence ne ferme pas

Aujourd'hui PSE : Portes = - 2 CRL et - 1 AFR

5) La Direction annonce qu'elle a organisé 6 réunions de négociation ayant pour objet l'avenant *(4, 6, 10, 11, 12 et 19 Janvier 2017)*

LA ENCORE**, FAUX !**

Il n'y a eu réellement que 3 réunions ayant pour sujet l'avenant (4, 10, 19 Janvier).

Et encore !

- ✓ La réunion du 6 Janvier 2017 s'est transformée en réunion de travail des OSR avec leurs experts et leurs avocats suite à la remise du projet par la direction le 05 Janvier 2017 à 19h49
- ✓ La réunion du 11 Janvier 2017 a été destinée à l'étude du projet de l'accord de méthodologie du PSE ➔ rien avoir avec l'avenant car encore une fois la Direction a trouvé bon de nous transmettre le projet le 10 Janvier 2017 à 22h22
- ✓ Le 12 Janvier 2017, la réunion avait pour ordre du jour la négociation de l'accord de méthodologie concernant l'accord d'entreprise ➔ encore une fois rien avoir avec l'avenant !

Pour info :

Pour la réunion du 10 Janvier 2017, nous avons reçu le nouveau projet d'avenant à 23h34.

Visiblement, il nous faudrait travailler jour et nuit !

La Direction nous convoque pour 10h mais, à plusieurs reprises, elle arrive en réunion qu'à 11h

Visiblement, il n'y a pas URGENCES !

6) **Les OS signataires ont demandé le 6 Janvier 2017 au soir, après notre réunion de travail, à la Direction une indemnité,** *dite de préjudice*, **de 12 mois de salaires** pour les salariés ayant acceptés une mobilité dans le cadre du PSE et qui seront licenciés dans le cadre du PSE **ou 6 mois de salaires** en cas de nouvelle mobilité.

a) La Direction a refusé et nous a proposé 7 mois de salaires pour le premier cas et 4 pour le 2éme.

b) Ensuite, revirement de situation le 10 Janvier 2017 ; elle est arrivée avec une enveloppe d'1 millions d'euros sans trouver bon de nous dire que cette enveloppe ne comprenait par les charges. Puis, cette enveloppe est passée à 650 000 euros, charges comprises, pour les cas de 55 salariés environ susceptibles d'être concernés et elle rajoute des notions de déménagement (ou non) en gonflant les chiffres pour se rapprocher de l'enveloppe proposée.

Malgré cela, elle reste nettement inférieure au 650 000 euros proposés au départ.

c) Après réflexion, l'UNSA ECR accepte l'enveloppe et recalcule les primes pour rentrer dans le budget sous réserve de retirer les notions de déménagement ou non pour revenir aux seuls cas de licenciement ou mobilité inférieure ou supérieure à 25KM.

L'UNSA Euro Cargo Rail demande par contre que le budget soit utilisé entièrement, quelque soit le nombre de salariés impactés par le projet.

La Direction a, à nouveau, refusé au prétexte qu'il ne fallait pas utiliser l'enveloppe en totalité.

Pour **l'UNSA Euro Cargo Rail,** l'enveloppe n'était qu'un leurre et la Direction a convoqué les Représentants du Personnel aux réunions de négociation que pour se justifier auprès de la DIRECCT alors que ces réunions n'étaient qu'en réalité une mascarade !!!!

CE SONT LES NEGOCIATEURS QUI ONT FAIT PERDRE DU TEMPS A TOUT LE MONDE ET ONT MIS EN PERIL LA RECAPITALISATION.

Malgré tout cela, l'UNSA Euro Cargo Rail maintient pour l'instant sa confiance en M. EYMER car il a seulement relaté la version des faits de ces très mauvais négociateurs qui nous faisait passer pour les vilains petits canards.

Nous dénonçons le déroulement des négociations avec le service RH et invitions notre PDG à venir négocier directement avec nous

Notre PDG nous a dit « J'ai nettoyé la table » ; visiblement il a oublié DES GROSSES MIETTES !

FORCE & HONNEUR !!!

==========

Pour en savoir plus !

Vos Délégués Syndicaux UNSA

M. TBATOU Rafik **unsa.ecr@gmail.com**

M. BENISID Samer **samer.benisid@deutschebahn.com**

Retrouvez cette information, et les plus anciennes, sur unsaferroviairebfc.fr page ECR